

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-341

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	N° 2021-341

Budget supplémentaire exercice 2021 - Examen - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2021 de Bordeaux Métropole.

Ce document reprend :

- les reports provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au Compte administratif 2020 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser, étant précisé qu'il est tenu compte de la délibération adoptée par le Conseil du 25 juin 2021 et portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2020,
- les recettes et dépenses nouvelles et les ajustements de chapitres,
- les mouvements d'ordre qui participent aux déterminations des masses du budget sans influencer sur son équilibre global.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les grandes masses du Budget supplémentaire 2021 qui s'établit à 314 648 999,52 € en dépenses et à 348 536 597,22 € en recettes, soit un excédent global de 33 887 597,70 € (en hausse de 6% par rapport à 2020).

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement	240 030 941,74	271 535 729,84	224 896 559,56	256 980 462,16	15 134 382,18	14 555 267,68
Fonctionnement	74 618 057,78	77 000 867,38	67 633 091,53	69 436 786,63	6 984 966,25	7 564 080,75
TOTAUX	314 648 999,52	348 536 597,22	292 529 651,09	326 417 248,79	22 119 348,43	22 119 348,43
EXCEDENT	33 887 597,70		33 887 597,70			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	348 536 597,22	348 536 597,22	326 417 248,79	326 417 248,79	22 119 348,43	22 119 348,43

Par ailleurs dans le cadre de l'adoption du Budget supplémentaire 2021, sont également

soumises à votre approbation les modifications et créations d'AE-AP/CP (Autorisations d'engagement et de programme / Crédits de paiement) pour un total d'engagement de 65,13 M€.

Ces enveloppes, dont le détail est joint en annexe du présent rapport, se déclinent :

- pour 41,45 M€ en une reconduction d'autorisations de mandature (soutien aux équipements scolaires communaux, entretien des carrefours à feux, subventions Plan climat) et, au titre du soutien à l'économie du tourisme, de l'autorisation nouvelle pour l'accompagnement du plan d'équipement de la Fondation de la Cité du vin,
- pour 24,68 M€ en des révisions d'AP existantes rendues nécessaires depuis l'adoption de ce dernier (Fonds d'intervention communal - FIC actuel abondé du non consommé du Fonds précédent, actualisation des coûts de réalisation des Equipements d'Intérêt Métropolitain, clôture de l'AP Salle de spectacle de Floirac, crédit pour les projets numériques). Le détail des autorisations concernées figure dans le document joint en annexe.

Un rapport de présentation joint à la délibération explicite les principales opérations et les mouvements proposés dans le cadre de la présente décision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-71 du 18 mars 2021, approuvant le Budget primitif 2021,

VU la délibération du 25 juin 2021 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à la reprise des résultats et des reports de l'exercice 2020 et à l'ajustement des crédits de l'exercice 2021,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, au niveau du chapitre globalisé, selon le détail présenté dans la balance annexée au présent rapport, le projet de Budget supplémentaire 2021 de Bordeaux Métropole, dont le montant s'établit pour l'ensemble de ses entités financières à 314 648 999,52 € en dépenses et 348 536 597,22 € en recettes,

Article 2 : d'autoriser, au budget principal, la constitution de provisions d'un montant de 4 934 000,00 € pour risques et charges exceptionnels, imputées au chapitre 68, article 6815, destinées à couvrir pour 3 500 000,00 € les mesures d'ajustement complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire, et pour 1 434 000,00 € les besoins inhérents à la création de la Régie de l'eau au-delà de l'exercice 2021 (par reprise de fonds constitués par le délégataire),

Article 3 : d'autoriser, au budget annexe des déchets ménagers, la constitution de provisions d'un montant de 14 850 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, en vue des travaux à financer sur les sites de la collecte et des traitements des déchets, dans le cadre des contrats de concession pour règlement des Contributions financières d'investissement (CFI) et à hauteur de 50 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 4 : d'autoriser, au budget annexe de l'assainissement, la constitution de provisions pour un montant de 2 000 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines et de 55 000,00 €, imputées au chapitre 68, article

6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 5 : d'autoriser, au budget annexe du crématorium, la constitution de provisions à hauteur de 1 040 000,00 € au titre des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les bâtiments, imputées au chapitre 68, article 6815,

Article 6 : d'autoriser, au budget annexe des réseaux de chaleur, la constitution de provisions à hauteur de 1 330 000,00 € au titre des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les différents réseaux de chaleur, imputées au chapitre 68, article 6815,

Article 7 : d'autoriser, à la régie du service public de l'assainissement non collectif (SPANC), la constitution de provisions pour un montant de 5 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 8 : d'autoriser, à la régie des équipements fluviaux, la constitution de provisions à hauteur de 5 000,00 € au titre de la dépréciation des actifs circulants, imputées au chapitre 68, article 6817 et pour 85 000,00 € en vue des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les différents équipements fluviaux, imputées au chapitre 68, article 6815,

Article 9 : d'adopter les modifications et créations d'AP-AE/CP proposées au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération pour un montant global de 65 133 173,04 €, selon le détail joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2021	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA